

**Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 03 Novembre 2015
Périodique 1.486
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : brasseur@skynet.be**

**CONVOCAATION REUNION DU MARDI
17/11/2015 2015 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet**

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

**18H30 Match : CHU CHARLEROI – SPORT
AMITIES FP du 31/10/15 (4-2)**

Arbitre : M. CAPETTE Michel (PO)
Joueurs : M. VANOUUDENHOVE Sébastien
19/10/73 CHU CHARLEROI (PO)
M. DEDEYN Quentin 17/09/80 SPORT
AMITIE FP (PO)

**18h50 Match : FC MARCHIENNE –
MONCEAU UNITED du 31/10/15 (2-1)**

Arbitre : M. CHIRICO Angelo (PO)
Joueur : M. ERBAS Ismail 03/09/93 FC
MARCHIENNE (PO)

**19h05 Match : FC CALUWART – LA LEGIA
du 31/10/15 (0-4)**

Arbitre : M. LEFEBVRE Pierre (PO)
Joueur : M. BOURGEYS Gery 29/06/81 FC
CALUWART (PO)

SUSPENSIONS

3 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour **1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir du
21/11/2015**

RONDAY Damien 02/12/82 SPORT AMITIE
FP

**Exclusion 2 avertissements en
championnat :** suspendu(s) pour **1 journée
effective de championnat au sein du RGCC
à partir du 21/11/2015 :**

MAMBOUR Benjamin 24/02/88 ECOLE
CHAMPIONS

SOYPRAK Zafer 12/09/81 CHARLEROI 61
DESIMONE Adrien 31/12/92 FC CALUWART
DECUYPER Thomas 04/05/83 CHU
CHARLEROI

Faute dite nécessaire : suspendu(s) pour **1
journée effective de toute compétition
officielle au sein du RGCC à partir du
21/11/2015**

FAUDEUX Frank 01/10/87 FAC VAL
D'HEURE

AMENDES ET FRAIS DIVERS : Journée du 24/10/2015

*** F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :**

*** R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :**

2.FC MARCHIENNE	2x3 €
3.ECOLE CHAMPIONS	1x6 €
4.FC CASSEROLES	1x3 €
5.AVANTI CHARLEROI	
F.A. incomplète	1x10 € 2x3 €
7.LA LEGIA	
*R. N.C. ou R. 1°inf.	1x10 € 2x3 €
12.FC CHARLEROI	
*R. N.C. ou R. 2°inf.	1x20 € 2x3 €
13.FONTAINE UNION	1x3 €
14.CHARLEROI 61	1x6 €
17.FC FONTAINE	2x3 €
24.WILLEM'S TRAVEL	2x3 €
27.CStP MUPPETS	
*R. N.C. ou R. 1°inf.	1x10 €
36.JS MARCHIENNE	2x3 €
39.FC CALUWART	2x3 €
46.CHU CHARLEROI	3x3 €
54.CDC PLD BOYS	2x3 €
60.AS GERPINNES	2x3 €
71.SPORT AMITIE FP	
*R. N.C. ou R. 1°inf.	1x10 € 3x3 €

**DESIGNATIONS ARBITRES, VOIR
SITE**

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Journée du 31/10/2015

* **F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées ou retard :**

* **R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou retards :**

1. MONCEAU UNITED	2x3 €
2. FC MARCHIENNE	1x3 €
	1x10 €
3. ECOLE CHAMPIONS	
F.A. incomplète	1x10 €
4. FC CASSEROLÉS	1x3 €
5. AVANTI CHARLEROI	3x3 €
7. LA LEGIA	2x3 €
13. FONTAINE UNION	1x3 €
14. CHARLEROI 61	2x3 €
15. FC GOUGNIES	3x3 €
17. FC FONTAINE	1x3 €
22. R. FC SONACA	2x3 €
24. WILLEM'S TRAVEL	1x3 €
32. SPORTING RCCF	1x3 €
37. FAC VAL D'HEURE	1x3 €
	1x10 €
39. FC CALUWART	4x3 €
	1x6 €
	1x10 €
46. CHU CHARLEROI	1x3 €
	1x6 €
	1x10 €
53. AC B. VILLERS 2	1x3 €
58. VANEGDOM JONET	2x3 €
59. SIFACO	1x3 €
71. SPORT AMITIE FP	2x3 €
	1x10 €

Contrôle de l'identité des membres non-joueurs qui se trouvent dans la zone neutre.

Le délégué au terrain, le délégué visiteur, tous les commissaires au terrain et l'(les)entraîneur(s) doivent présenter un document officiel d'identité à l'arbitre.

S'ils ne peuvent pas présenter un document officiel d'identité, ils ne sont pas autorisés dans la zone neutre, à l'exception du délégué au terrain.

Si celui-ci ne peut pas présenter un document officiel d'identité, l'arbitre mentionne ce manquement sur la feuille de match avant la signature de ladite feuille par les parties concernées.

Le club reçoit une amende.

L'identité des autres personnes, ne pouvant séjourner dans la zone neutre/technique selon les dispositions ci-dessus, est biffée de la feuille de match par l'arbitre.

Si un joueur inscrit n'est pas venu se présenter, l'arbitre biffera le nom de ce joueur après le match et le paraphera

Le délégué visiteur peut être remplacé, dans toutes les circonstances et dans toutes les rencontres, par un affilié non-joueur ou, à défaut, par le capitaine de l'équipe, qui peut continuer à jouer.

**PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE Mardi 17/11/2015 2015 à 18h15
(si besoin, voir convocation(s))**

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE

www.rgccf.be

**LE PERIODIQUE PAPIER RESTE LE 1°
REFERENT (*faire les modifications dans
votre carnet calendrier*)**

**EN CAS DE RETARD POSTAL,
CONSULTER LE SITE POUR LES
CONVOICATIONS.**